MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

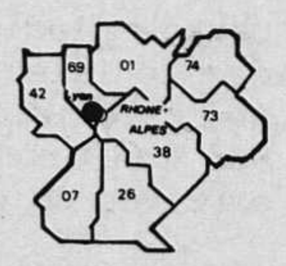
®

Avertissements agricoles

EDITION
DLP 29-8-38036568
ARBO. VITI.

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

55, rue Mazenod - 69426 LYON CÉDEX 03 - ☎ 78.95.48.48

ABONNEMENT ANNUEL : 115 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

21 juillet 1987 — N° de série continue 341 — Bulletin n° 14

Carpocapse des pommes et poires : maintien de la protection
Mineuse cerclée : appliquez les produits larvicides à partir du 30 juillet
Tordeuse orientale du pêcher et maladies de conservation des pêchers : maintenez une protection soignée

Tavelures du pommier et du poirier :

Maintenez la protection en vergers contaminés.

Carpocapse des pommes et des poires :

Le vol se poursuit dans tous les secteurs de la région. Les prises de papillons les plus importantes sont enregistrées en Haute Savoie sur les communes de Groisy, Cercier et Ayse.
Dans tous les cas la lutte contre ce ravageur doit être maintenue.

Mineuse cerclée :

La ponte a débuté aux alentours du 10 juillet et une intensification du dépôt des oeufs a été enregistrée à partir du 15 juillet.
Utilisateurs de KLARTAN, TALSTAR, DART, DIMILIN (les deux derniers produits sont interdits en cas d'exportation vers l'Amérique du Nord), renouvellement possible des traitements à partir du 30 juillet.
Utilisateurs de larvicides (LANNATE, ULTRACIDE, DANITOL) effectuez une première application à partir du 24 juillet.

Psylles du poirier :

Dans les vergers très infestés, appliquez dès à présent un produit à base d'amitraze (MAITAC - TUDY). La végétation doit être abondamment mouillée, surtout la partie haute des arbres.

Tordeuse Orientale du pêcher :

Les captures sont régulières dans les pièges sexuels, aussi la protection doit être maintenue.

Maladies de conservation des pêches :

Le climat de ces derniers jours a été très favorable au développement de ces maladies, en l'absence de protection fongicide, intervenez le plus tôt possible.
Pour le choix des produits, se reporter au bulletin précédent (bulletin n° 13 du 8 juillet).

Mouche de la Cerise :

Fin du vol.

P. 586

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Cylindrosporiose (anthracnose) du cerisier :

Cette maladie se traduit par l'apparition de taches rouge violacé à la face supérieure des feuilles. Lors de fortes attaques, on assiste à une défeuillaison rapide et précoce des cerisiers.
Sur les arbres récoltés intervenez dès à présent avec l'un des produits suivants (dose exprimée en g de ma/hl) :

bénomyl	:	30 (BENLATE)	manèbe	:	160 (nb. spéc.)
carbendazime	:	30 (nb. spéc.)	méthylthiophanate	:	70 (PELT 44, PELTIS 40)
dithianon	:	50 (DELAN)	oxyquinoléate de cuivre	:	50 (QUINOLATE 400)
doguadine	:	80 (MELPREX)	triforine	:	33 (DENARIN, FUNGINEX, SAPROL)

NOYERAIES DE LA DROME ET DE L'ISERE

Carpocapse du noyer :

Le vol continue en toutes régions.
Il convient de continuer la protection ou de renouveler le traitement précédent lessivé par les pluies abondantes des 17 et 18 juillet de l'ordre de 30 à 36 mm.

Anthracnose et Bactériose du noyer :

Continuer les traitements (produit cuprique).

TOUS ARBRES FRUITIERS

Araignées rouges :

Les populations d'araignées rouges sont importantes dans les vergers n'ayant pas reçu d'acaricide au printemps.
Dans ces parcelles intervenez le plus rapidement possible avec un produit larvicide adulticide.
Par contre, peu d'araignées rouges dans les parcelles traitées à l'APOLLO au printemps ; actuellement il est inutile d'intervenir, mais la surveillance des vergers doit s'effectuer régulièrement.

.../...

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE :

Les vols ont débuté en toutes régions, les premiers traitements préventifs ont dû être faits en régions précoces. Pour les zones tardives du Rhône, de l'Isère, de la Savoie et de l'Ain traitez cette semaine si vous ne l'avez pas encore fait.

Pour les régions à Eudémis de la Loire (Forez et Roannais) le vol a débuté le 14 juillet. Un premier traitement préventif pourra être fait vers le 24 juillet.

En Haute Savoie le vol semble nul (à Ayse). Sur les parcelles qui sont sensibles aux attaques de tordeuses ont peut éventuellement effectuer un traitement vers le 24 juillet.

Attention dans les régions à Eudémis :

La deuxième génération d'Eudémis est souvent très longue et on peut craindre des attaques tardives en août.
Les région à Eudémis sont situées : dans le Sud de l'Ardèche, à Tain l'Hermitage, dans le Sud Beaujolais, dans les Côteaux du Lyonnais et dans la Loire (Forez et Roannais).
Si dans ces régions vous avez observé des attaques importantes de tordeuses l'année dernière au mois d'août, vous pourrez renouveler le traitement préventif après la fin de sa période de rémanence (7 à 14 jours en général).
Choisissez des produits à longue rémanence (voir la fiche envoyée avec le bulletin n°10 du 3 juin).
Si vous observez des perforations dans les grains, intervenez avec un produit curatif.

MILDIOU :

Des attaques sur feuilles sont observées, maintenez la protection.

ARAIGNEES JAUNES ou ROUGES :

Surveillez les débuts d'attaques, intervenez dès que 30 % des feuilles portent au moins un acarien.

GRELE :

Après une chute de grêle intervenez très rapidement (dans les 24 heures) avec un produit apportant l'une des matières actives suivantes :

- folpel : 300 g de m.a./hl
- captane : 500 g "
- dichlofluanide : 200 g "

----------00000----------

P587